



## AVENANT n°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « Ma santé Ma Région »

Vu l'arrêté n°2022-2275 du Directeur Général de l'ARS en date du 10 mai 2022 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu l'arrêté n°2023-0006 du Directeur Général de l'ARS en date du 9 janvier 2023 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région, et son avenant n°1 signés de tous les membres,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut du 14 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Saint-Hilaire de Brethmas du 15 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence du 28 novembre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Pays d'Uzès du 13 mars 2023,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Fourques du 14 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc du 24 octobre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron du 19 juillet 2022,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Verdun-sur-Garonne du 19 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Saint-Porquier du 24 mai 2022,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Castelsarrasin du 16 juin 2022,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de La Ville Dieu du Temple du 30 juin 2022,

Vu le courrier de l'Association France Assos Santé Occitanie en date du 5 décembre 2022,

Vu le courriel du Groupement des IPA d'Occitanie (GIPAOC) du 10 octobre 2022,

Vu le récépissé de la sous-préfecture de Muret relatif à la modification du titre de la FORMS qui est désormais la FEDERATION DE L'EXERCICE COORDONNE PLURIPROFESSIONNEL,

L'article 5 de la convention constitutive du GIP Ma santé, Ma Région est modifié comme suit :

## **Article 5 : Membres**

Le GIP est constitué entre les soussignés :

- La REGION OCCITANIE, dont le siège est situé 22 Boulevard du Maréchal Juin, 31400 Toulouse, pris en la personne de sa Présidente en exercice, ci-après dénommée « la Région » ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES, dont le siège est situé 1 rue de l'Hôtel Dieu 09190 SAINT-LIZIER, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-ARIEGE, dont le siège est situé 13 Route Nationale 20, 09250 LUZENAC, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNE de VILLESEQUE DES CORBIERES dont le siège est la Mairie, 75 Grand'rue, 11360 Villesèque-des-Corbières, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT, dont le siège est situé 15 avenue du Comminges, 31260 MANE, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES dont le siège est situé 4 RUE DE LA REPUBLIQUE, 31800 SAINT-GAUDENS, pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES CAZALS SALVIAC dont le siège est situé 5 Bd Hugon, 46340 Salviac, pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- La COMMUNE DE MILLAS dont le siège est l'Hôtel de Ville de Millas, 66170 (BP 33) pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC dont le siège est situé Espace Marie-Christine Bousquet - 1 place Francis Morand - 34700 Lodève pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNE DE SAINT-GILLES dont le siège est la Mairie, Place Jean Jaurès, 30800 SAINT-GILLES, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES NESTE BAROUSSE dont le siège est situé à la Mairie, BP13, 65150 SAINT LAURENT DE NESTE, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNE DE BORDERES-SUR-L'ECHEZ dont le siège est la Mairie, Place Jean Jaurès, 65320 Bordères-sur-l'Échez, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNE DE MAZAMET dont le siège est la Mairie, Place Georges-Tournier, 81200 Mazamet, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE LIVINHAC-LE-HAUT dont le siège est la Mairie, Place du Quatorze Juin, 12300 Livinhac-le-Haut, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE SAINT-HILAIRE DE BRETHMAS dont le siège est la Mairie, 1 Chemin du Stade, 30560 Saint-Hilaire-De-Brethmas, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE dont le siège est situé 1 avenue de la Croix Blanche, 30300 Beaucaire, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES dont le siège est situé, 9 avenue du 8 mai, 30700 Uzès, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE FOURQUES dont le siège est la Mairie, 1 rue taste vins, 66300 Fourques, pris en la personne de sa Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC dont le siège est situé Place du Gal DE GAULLE, 81230 Lacaune-Les-Bains, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, 82140 Saint-Antonin Noble-Val, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE dont le siège est la Mairie, Place de la Mairie, 82600 Verdun-Sur-Garonne, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE SAINT-PORQUIER dont le siège est la Mairie, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 82700 Saint-Porquier, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE CASTELSARRASIN dont le siège est la Mairie, Place de la Liberté, 82103 Castelsarrasin, pris en la personne de son Maire en exercice ;



<p>Le Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées</p> <p>Jean-Noël VIGNEAU</p>		<p>Le Président de la Communauté de Communes Haute-Ariège</p> <p>Alain NAUDY</p>	
<p>Le Président de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat</p> <p>François ARCANGELI</p>	<p>La Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges</p> <p>Magali GASTO OUSTRIC</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Lodévois-Larzac</p> <p>Jean-Luc REQUI</p>	
<p>La Présidente de la Communauté de Communes Cazals Salviac</p> <p>Mireille FIGEAC</p>		<p>Le Président de la Communauté de Communes Neste Barousse</p> <p>Yoan RUMEAU</p>	
<p>Le Président de la Communauté de Communes Beaucaire Terres d'Argence</p> <p>Juan MARTINEZ</p>		<p>Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès</p> <p>Fabrice VERDIER</p>	
<p>Le Président de la Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron</p> <p>Gilles BONSANG</p>		<p>Le Président de la Communauté de communes Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc</p> <p>Daniel VIDAL</p>	

<p>Le Maire de la Commune de Villesèque des Corbières</p> <p>Catherine MAITRE</p>	<p>Le Maire de la Commune de Saint-Gilles</p> <p>Eddy VALADIER</p>	<p>Le Maire de la Commune de Millas</p> <p>Jacques GARSAU</p>
<p>Le Maire de la Commune de Mazamet</p> <p>Olivier FABRE</p>	<p>Le Maire de la Commune de Borderes-sur-l'Echez</p> <p>Jérôme CRAMPE</p>	
<p>Le Maire de la Commune de Livinhac -Le-Haut</p> <p>Roland JOFFRE</p>	<p>Le Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas</p> <p>Jean-Michel PERRET</p>	
<p>La Maire de la Commune de Fourques</p> <p>Fabienne SEVILLA</p>	<p>Le Maire de la Commune de Verdun-Sur-Garonne</p> <p>Stéphane TUYERES</p>	
<p>Le Maire de la Commune de Saint-Porquier</p> <p>Xavier PREVEDELLO</p>	<p>Le Maire de la Commune de Castelssarasin</p> <p>Jean-Philippe BESIERS</p>	<p>Le Maire de la Commune de La Ville Dieu du Temple</p> <p>Dominique BRIOIS</p>

<p>Le Président de l'Université de Toulouse III-Paul Sabatier</p> <p>Jean-Marc BROTO</p>	<p>Le Président de l'Université de Montpellier</p> <p>Philippe AUGE</p>
<p>Le Président de l'AIMG MP</p> <p>Joffrey CALLEGARIN</p>	<p>Le Président de l'UNILR</p> <p>Alexis VANDEVENTER</p>
<p>Le Président du CROM</p> <p>Jean THEVENOT</p>	<p>La Présidente du CIR de l'Ordre des SF</p> <p>Catherine LLINARES TRAPE</p>
<p>Le Président du GIPAOc</p> <p>Alexis BLANC</p>	<p>Le Président de France Assos Santé Occitanie</p> <p>André GUINVARCH</p>
<p>Le Président de la Fécop</p> <p>Michel DUTECH</p>	